

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux du mois de mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 mars deux mille dix-huit, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de 19h25), M. MUSQUET, Mme HAMIDI (à partir de 18h55), M. CARRE, M. THEVENOT, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY (à partir de 18h55), M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY (à partir de 19h35), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. KAMATE, Adjoint au Maire, (procuration à Mme CERRIGONE), Mme LEMARCHAND, Adjointe au Maire, (procuration à Mme COMAYRAS), M. VAZ, Conseiller Municipal, (procuration à M. RANQUET), Mme SEGURA, Conseillère Municipale, (procuration à M. RUBIO), M. BRAMY, Conseiller Municipal, (procuration à Mme BUFFET jusqu'à 18h55), Mme TANSERI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BARRES), M. GAY, Conseiller Municipal, (procuration à M. MIGNOT jusqu'à 19h35), Mme MILOT, Conseillère Municipale, (procuration à M. RAMOS).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. DRINE, Adjoint au Maire, Mme CAN, Mme GONCALVES, Mme SURENDIRAN, M. AMRANE, Mme MOHANANDAN, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme BOUR ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose d'ouvrir la deuxième séance du Conseil Municipal de l'année 2018.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal (le vote du budget) a été repoussé d'une semaine pour laisser un peu plus de temps à l'Administration pour finaliser. Il aura lieu le 12 avril au lieu du 5 avril ; c'est tout récent.

Je vous donne lecture de la liste des excusés et procurations.

Je voudrais vous présenter un certain nombre de cadres qui ont rejoint l'Administration :

- derrière moi, Laurent SALLET, notre nouveau Directeur Financier,
- à ses côtés, Malika OUDNI, notre nouvelle Directrice de la Commande publique et des Affaires juridiques,
- dans la salle, Laurence CADENAT, notre nouvelle Directrice de la Communication,
- et Jennifer LEUNIS, notre nouvelle DRH, n'est pas présente ce soir.

Nous restructurons l'Administration et nous apportons encore un peu plus de compétences.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Nous proposons que Patricia BOUR soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCEDE à la nomination de madame Patricia BOUR, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Monsieur MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous nous abstiendrons ; c'est plus une question relative à la dernière séance du Conseil Municipal : nous avons décidé ensemble d'un courrier adressé à madame PECRESSE et aux présidents des Conseils Départementaux, suite au vœu d'Europa City. Depuis, il s'est passé des choses pour Europa City mais nous savons tous que malheureusement, le combat n'est pas terminé. Je voulais donc savoir où en était ce courrier.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme vous l'avez dit, il y a eu des événements entre-temps. On n'écrirait pas aujourd'hui le courrier qu'on aurait écrit à l'époque. C'est toujours d'actualité, je suis toujours d'accord pour le faire. La situation a bien évolué, le combat n'est pas terminé, mais on a quand même, à travers la décision qui a été rendue, une belle avancée. Cela ne s'arrête pas là, évidemment. Il faut poursuivre le combat, il y a quelques résistances, si j'ai bien compris. On ne lâche rien. Donc, c'est bien noté, monsieur MIGNOT, on regarde, pour rédiger un courrier commun.

Notre vote à l'unanimité n'est pas passé inaperçu, nous avons été appelés par des maires de villes voisines qui semblaient s'en inspirer pour pousser le même vœu, ce qui me semble être une bonne idée. C'est un bel exemple d'unanimité sur un sujet qui nous touche tous : l'opposition au projet d'Europa City (je le dis pour la salle), et une décision du tribunal a été favorable et tend à l'annulation du projet, pour des raisons que nous avons évoquées ici.

(Nous saluons Hervé BRAMY qui arrive).

Cela avait été largement débattu et la justice est allée dans le sens que nous souhaitions.

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Juste une précision : vous avez oublié la lettre des huit maires de Terres d'Envol au premier ministre, donc l'unanimité là encore. Je voulais en parler à propos du rapport sur le développement durable. Nous avons deux conseillers régionaux dans notre assemblée, ça me paraît important, une démarche vis-à-vis de la présidente de Région.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a eu de multiples démarches auprès de la présidente de Région. Je lui en ai parlé régulièrement, Bruno BESCHIZZA l'a fait, je ne sais pas si Didier a eu l'occasion de le faire avec le Groupe Parti Communiste... Voilà. Sa position (nous l'avions dit) qui ne me convient pas tout à fait, à une époque, était de donner sa chance au projet dans la mesure où les jambes du compas étaient moins écartées qu'auparavant.

On travaille pour que la présidente aille dans le sens qu'on souhaite. Elle est un peu écartelée entre ses élus du Val-d'Oise qui sont favorables, notamment Jérôme CHARTIER, pour ne rien cacher, et ceux de la Seine-Saint-Denis qui s'opposent à ce projet. En fait, sa position était quelque part une non- position ou une position d'attente. C'est comme cela qu'il fallait le comprendre.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On ne fera pas tout le Conseil Municipal là-dessus mais cette position-là date un peu, depuis le Salon de l'Agriculture elle a précisé très clairement qu'on tendait de 50 % à 100 % de bio dans les cantines des lycées, en s'appuyant sur des circuits courts.

Donc, je crois qu'indépendamment de la politique politicienne que tu indiques sur les maires du Val-d'Oise, de la Seine-Saint-Denis, etc., il faut qu'elle prenne ses responsabilités vis-à-vis de la population et vis-à-vis des agriculteurs, comme elle l'a fait au Salon de l'Agriculture. La solution est simple : il y a le projet CARMA qui a été proposé, qu'on est en train de promouvoir, qui correspond en tout point à ce à quoi elle a dit être favorable, au Salon de l'Agriculture.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce serait logique qu'elle aille un peu plus dans notre sens, bien sûr. Si on regarde ses actes, on peut en déduire qu'elle évolue favorablement. Il y a encore un travail à mener ; on lui parle. J'ai l'occasion de lui parler régulièrement et d'évoquer ce sujet-là, entre autres.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je veux bien y aller en délégation aussi.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand il n'y aura pas grève. Aujourd'hui, ça aurait été compliqué !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Même quand il y a grève, on y va en vélo !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation du procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 8 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 25 janvier 2018.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.) POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2018
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que comme c'est l'habitude, chacun réservera l'essentiel de ses remarques pour le vote du budget, néanmoins c'est un exercice traditionnel donc je vais vous donner succinctement les points saillants, ne serait-ce que pour le public qui s'est donné la peine d'être présent ce soir.

Nous vivons un contexte contraint, je le rappelle, mais cela n'a échappé à personne. Même si on nous dit que la situation économique de notre pays s'améliore et qu'elle est sur une ligne de redressement, on n'en voit pas au jour le jour les résultats. Il se trouve que cette loi de finances 2018 est marquée du sceau de la continuité puisqu'elle privilégie la réduction du déficit public, qui passe par un effort, un ralentissement de la dette publique et donc, par un effort des collectivités territoriales.

On n'y échappera pas, et dans ce contexte on n'est guère surpris que les collectivités territoriales ne soient pas exemptes de cet effort, malgré les lourds prélèvements qui ont déjà été opérés sous le quinquennat précédent, sur les dotations que l'on reçoit de l'Etat. Je rappelle que le montant cumulé de la contribution de la seule Ville du Blanc-Mesnil au redressement des comptes publics, s'élève à ce jour à 11,5 M€. On nous a amputés de 11,5 M€ les dotations de l'Etat.

Pour 2018, le gouvernement change toutefois de paradigme. Plutôt qu'une baisse arbitraire de la dotation globale de fonctionnement (la DGF), comme cela fut pratiqué jusqu'alors, il propose une contractualisation aux plus importantes collectivités, dont nous sommes, visant à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation, c'est-à-dire 1,2 %, pas plus. Au-delà, on est pénalisé.

Le problème, c'est qu'il ne sort pas de cette masse les éléments que le maire ne maîtrise pas. Je pense ainsi à l'augmentation des taux d'intérêt qui se dessine sur les marchés financiers, ou encore une remontée des cours du brut qui renchérirait notre facture énergétique. Et puis, il y a des mesures catégorielles en faveur des fonctionnaires qui sont décidées au niveau gouvernemental, et que nous payons, nous, la Ville.

Donc, nous ne maîtrisons pas un certain nombre de dépenses, mais pourtant on les met dans le « paquet » et on nous reprochera probablement à un moment donné – et on nous sanctionnera – de ne pas avoir respecté la limitation à 1,2 % de notre budget de fonctionnement.

Donc, ce dispositif qui sanctionne, je m'en suis ouvert au premier ministre à qui j'ai adressé un courrier pour lui expliquer que ce n'était pas une bonne idée. En plus, on ne prend pas en compte la dynamique des recettes, notamment à l'heure où la suppression de la taxe d'habitation restreint singulièrement l'autonomie fiscale des communes. Ces mesures, et je m'en suis ouvert auprès du premier ministre, portent en leur sein le frein de l'investissement public local.

Si l'on va dans cette direction-là, c'est certain qu'à un moment donné cela jouera sur l'investissement public local, ce qu'on ne souhaite pas. Nous n'en sommes pas encore là mais nous serons vigilants. Je pense que là encore, il y a un vrai combat à mener et j'espère que nos parlementaires porteront la voix du maire du Blanc-Mesnil. Je ferai en sorte que cette voix soit portée également par mes amis politiques, parce que ce qui se dessine là n'est vraiment pas une bonne idée pour les collectivités locales.

Pour autant, notre situation financière est saine. D'ailleurs, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes le mettait en exergue, sur la foi des résultats de 2016. L'exercice 2017 confirme la bonne gestion de nos finances communales, comme en témoignent les principaux indicateurs communément observés. Je veux dire par-là : une maîtrise des dépenses de gestion (nos dépenses courantes) qui diminuent en volume : - 0,4 %, notamment par une maîtrise de la masse salariale que je tiens à souligner ici. C'est la première fois depuis de nombreuses années que nous avons réussi à contenir la masse salariale.

En dépit d'un produit fiscal en stagnation : - 0,5 du produit fiscal (du montant des impôts locaux) pour la Ville du Blanc-Mesnil, les effets de la péréquation, qui reste importante et rappelle la pauvreté relative de notre commune, conjugués à nos efforts de gestion, permettent de dégager un résultat de fonctionnement dépassant les 6,5 M€.

Notre capacité d'investissement s'en est trouvée nettement améliorée puisque les dépenses d'équipements ont été doublées d'une année sur l'autre, avec près de 30 M€ d'investissements réalisés, et sans augmentation de notre encours de la dette. Nous nous payons même le luxe de voir notre capacité de désendettement (principal ratio financier scruté par les établissements bancaires) passer de 6,6 années à 4,9 années, alors que le seuil d'alerte est au-delà des 10 à 12 ans.

Les orientations pour 2018, dans ce contexte :

La dynamique qui a été déjà enclenchée par le passé (les années passées) va se poursuivre. Nous sommes loin de nous endormir sur nos lauriers ; l'exercice en cours verra se confirmer l'ampleur des actions entreprises au service des Blanc-Mesnilois.

Je ne veux pas ce soir déflorer le budget primitif qui sera soumis à cette assemblée le 12 avril prochain, mais je me permets néanmoins de citer les actions les plus significatives que je souhaite voir portées par ce budget 2018 :

- Le sport en est assurément un des axes forts, avec :
 - la réhabilitation du plateau Montillet que nous allons prochainement inaugurer (la date n'est pas encore arrêtée),
 - la création du practice de golf et d'une Académie des Sports dans le périmètre de la ferme Pasquier,
 - et évidemment la première tranche de travaux d'un équipement appelé à rayonner au niveau régional : la Maison des Arts martiaux.

- La lutte contre l'habitat indigne ; la division des pavillons par des marchands de sommeil peu scrupuleux constitue également un engagement prioritaire et s'inscrit pleinement dans la droite ligne des efforts déployés depuis 2014 sur la question de la sécurité, sur laquelle nos concitoyens nous attendent, à juste raison.

- Budget intergénérationnel aussi, avec une exigence toujours renouvelée en direction de nos seniors, avec évidemment un effort sans précédent sur le secteur scolaire, pour répondre aux enjeux de demain dont, en point d'orgue :
 - la création d'un nouveau réfectoire à l'école Ferry,
 - l'ouverture de six nouvelles classes à l'école Vallès,
 - le lancement des études pour le futur Groupe scolaire Clément Langevin,
 - et « last but not least », l'engagement des travaux de création du Groupe scolaire Rose Blanc pour pas loin de 15 M€ (les travaux devraient commencer si tout va bien dès la fin de cette année 2018).

Permettez-moi un petit moment d'autosatisfaction, mais c'est de haute lutte que nous avons arraché à l'Etat le pré-conventionnement qui nous permet notamment d'avoir une subvention de 4 M€, mais surtout d'avoir l'autorisation de débiter les travaux au plus vite. Je crois savoir que sur le territoire, sur l'EPT Terres d'Envol, nous sommes la seule ville à avoir obtenu un pré-conventionnement et nous nous en félicitons. Vraiment, cela a été arraché de haute lutte, c'est pourquoi je me permets de le préciser.

- Pour clore ce volet, je signale enfin que nous repasserons à la semaine de quatre jours en septembre prochain, format largement approuvé par la communauté éducative et les parents d'élèves de la Ville.
- Notre environnement, qui souffre des retards très importants observés sous les mandatures précédentes, fait lui aussi l'objet d'un effort significatif :
 - la poursuite de la réfection des voies publiques bat son plein, la Ville va déployer dans les prochaines semaines un service entièrement modernisé de balayage mécanique, gage d'une propreté accrue de nos rues,
 - de même, l'éclairage public bénéficiera de moyens accrus,
 - des moyens supplémentaires pour nos Services Techniques qui œuvrent au quotidien pour embellir la Ville, maintenir et développer son patrimoine très important, avec l'ouverture cet été du nouveau Centre Technique Municipal. Gageons que l'amélioration des conditions de travail des agents soit synonyme d'une plus grande opérationnalité au service des habitants. Ce déménagement constitue le prélude d'une opération d'aménagements urbains, qualitative, sur le site même de l'ancien CTM, qui verra le parc urbain s'agrandir et s'ouvrir jusqu'à l'avenue Pasteur.
- Enfin (je m'en tiendrai là même si la liste est encore longue), la culture n'est pas oubliée dans ce budget 2018, avec des travaux d'augmentation des capacités de la jauge de notre théâtre qui sera plus que doublée puisqu'on passera d'un petit 300 places à 760 places, de mémoire. Prenez date puisque l'inauguration aura lieu début 2019. Le théâtre va fermer ses portes, il ne fermera pas définitivement comme je l'ai entendu, mais le temps des travaux. La programmation s'arrêtera le 1^{er} juin et normalement (on a pris une petite marge au cas où les travaux prendraient un peu de retard) avant fin décembre, les travaux seront terminés. Cette petite marge nous amènera probablement à faire le concert du nouvel an plutôt au cours de la troisième semaine.

Nous avons déjà parlé de cet agrandissement du théâtre, notre constat était que si on veut remplir le théâtre il faut en augmenter la capacité. Cela paraît un peu contradictoire mais un certain nombre d'artistes que chacun d'entre vous aurait probablement apprécié de voir au Blanc-Mesnil nous ont dit : « La jauge n'est pas assez importante, le théâtre n'est pas assez grand, on ne vient pas ». C'est pourquoi, nous nous sommes décidés à faire ces travaux.

Je termine cette présentation en vous réitérant, en ces temps pas toujours faciles pour les Blanc-Mesnilois, mon engagement pris dès 2014 : le taux des impôts locaux sera cette année encore, gelé. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux. Mais vous en avez l'habitude, il est vrai, sous cette mandature.

Merci de votre écoute. Je laisse la place aux orateurs de différents groupes.
Monsieur MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci. Quelques commentaires. Vous avez raison de dire que c'est à partir des documents du budget primitif 2018 que nous pourrions évidemment étayer et argumenter davantage, et donner notre avis sur ce budget.

D'abord, un regret : la commission des Finances, une fois encore, n'a pas été convoquée dans les délais légaux, réglementaires. Ce n'est pas la première fois. Je reçois la convocation le lundi ou le mardi pour une réunion le jeudi donc c'est toujours un peu compliqué. C'est aussi dans cette commission, qui est malheureusement la seule à se réunir aujourd'hui, que l'on aurait pu développer un certain nombre de questions.

C'est une première remarque relativement accessoire mais c'est quand même important, car le fonctionnement démocratique de notre assemblée mériterait, à tout le moins lors des questions budgétaires, de réunir les différentes commissions du Conseil Municipal, qui ne se réunissent quasiment plus, hormis la commission des Finances, mais convoquée hors délai.

Vous avez évoqué les chiffres 2017, avez-vous le compte administratif 2017 ? Avez-vous des éléments tangibles qui pourraient nous être communiqués avant le vote du budget ? D'accord... Donc, ce sont uniquement ces données-là.

En tout cas, il y a dans ce rapport des éléments qui sont importants à porter à la connaissance de notre assemblée et qui sont toujours utiles de toute façon pour avoir ce type de débat. D'ailleurs, je remercie l'Administration du travail qui a été réalisé et qui évidemment nous sera utile.

Il y a des constats que vous avez, je crois, évoqués rapidement, comme la croissance démographique dans notre Ville qui est soulignée, l'appauvrissement de notre population qui est également souligné, avec un potentiel financier qui diminue. Il y a encore, évidemment, aussi dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, de fortes incertitudes en matière d'institutions puisque nous ne savons pas encore ce que deviendra la Métropole du Grand Paris, ce que deviendra l'EPT Terres d'Envol, bref, il y a un tas d'incertitudes qui objectivement, quelles que soient les collectivités, ne nous facilitent pas la tâche pour nous projeter dans l'avenir. Sachant que pour toutes ces évolutions institutionnelles, quelles que soient les décisions du président de la République (qui devaient être annoncées en septembre, puis en octobre, puis en novembre, puis en janvier, puis en mars et qui ne viennent toujours pas) il faut quand même garder la toile de fond, qui est la construction ultralibérale de l'Europe.

C'est exactement ce qui se produit aujourd'hui, c'est-à-dire que quelles que soient, encore une fois, les décisions prises, nous serons dans une construction européenne qui sera l'Europe des Régions, qui va tendre à ce qu'on éloigne les citoyens des lieux de pouvoir et de décision. Il y a parfois, et notamment à droite, un problème entre les discours tenus localement et les positions nationales qui sont prises depuis des décennies maintenant dans ce pays. Je pense à la signature d'un certain nombre de traités constitutionnels européens qui nous mettent aujourd'hui dans cette nasse. C'est important de le dire.

Après, il y a des éléments d'analyses nationales et internationales qui figurent dans ce rapport. Il y a quand même une analyse très orientée politiquement sur cette question-là, à savoir que sous couvert de technicité, ce qui est normal parce que ce type de rapport doit contenir des éléments techniques (je ne dis pas « technocratiques » mais on n'en est pas loin) mais un peu désincarnés des conditions de vie des habitants de notre Ville, c'est la nature même du rapport qui veut cela.

Cela étant, je crois que dans les éléments d'explication sur la situation nationale, notamment, un procès implicite, voire explicite, est contenu dans les phrases de ce rapport : on fait le procès de la dépense publique. Vous savez que nous sommes absolument en contradiction avec cet état de fait, mais je trouve qu'il est dommage qu'il n'y ait pas un mot, alors qu'on stigmatise la dépense publique, sur l'évasion fiscale, sur les profits records qui existent dans ce pays, sur la fiscalité qui est injuste. Je trouve qu'on est là dans une analyse à sens unique, comme s'il n'y avait qu'une vérité dans ce pays, qu'une théorie : la réduction de la dépense publique. Je pense qu'il y a d'autres solutions au regard des sommes faramineuses qui servent aujourd'hui tout autre chose que l'intérêt général.

Je pense que cette situation-là mériterait des débats publics dans la Ville, qu'il faudrait débattre de cela parce que vous avez évoqué les contractualisations avec l'Etat, il y a des tas de phénomènes budgétaires aujourd'hui qui pèsent sur les collectivités territoriales, qui pèsent sur la vie quotidienne des habitants de notre Ville comme de toutes les autres villes. Il faut qu'on puisse porter à la connaissance des Blanc-Mesnilois tous ces éléments-là qui font qu'aujourd'hui les villes, quel que soit le maire en place, sont contraintes (vous l'avez dit à juste titre) sur un certain nombre de choix budgétaires.

Il y a la question de la baisse des dotations. Ce n'est pas le cas cette année si j'en crois le rapport, pour notre Ville. On s'en sort plutôt bien. Ce répit est de toute façon de courte durée. Les choses se compensent, mais on sait comment compense l'Etat, on a un peu de recul sur la situation maintenant et on sait que les compensations au fil du temps s'estompent et qu'à la fin ce sont les collectivités locales qui supportent le poids des désengagements de l'Etat.

Je rappelle (c'est important pour le public) que les villes ne peuvent pas voter un budget en déficit, donc quand on vous parle de déficit public dans ce pays, ce ne sont pas les collectivités locales qui en sont responsables, ce sont les dettes de l'Etat. C'est important de le dire parce que les villes sont souvent stigmatisées, et les collectivités locales sont souvent stigmatisées, dans les médias. En aucun cas, elles ne sont responsables des déficits dont on nous parle tant. Ce sont des mesures de compensation qui de toute façon n'amèneront rien de bon à long terme puisqu'encore une fois, ces compensations finiront par s'éteindre.

Je rappelle que toutes ces politiques-là, tout ce que je viens de décrire, c'est aujourd'hui monsieur MACRON qui les met en place, monsieur SARKOZY avait commencé, monsieur HOLLANDE avait poursuivi et monsieur FILLON promettait exactement la même chose.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vivement monsieur MELENCHON alors, c'est ça ?

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, pourquoi pas ? Ce ne serait pas plus mal ! Ce serait mieux.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté !

M. DIDIER MIGNOT :

Ne cherchez pas à dévier la conversation, je vous parle de monsieur MACRON et des promesses faites par monsieur FILLON.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous parlez de messieurs MACRON, HOLLANDE et SARKOZY, mais vous avez soutenu messieurs MACRON et HOLLANDE... Si !

M. DIDIER MIGNOT :

Contre le Front National ! Enfin voyons, un peu de dignité.

Cela étant, deux questions parmi tant d'autres sont particulièrement préoccupantes.

Vous avez évoqué la contractualisation avec l'Etat, qui est un véritable scandale. C'est extrêmement difficile comme posture, j'entends, mais je trouve qu'il faut élever le ton beaucoup plus fortement (je vous le dis, mais je le dis partout où je peux) qu'une simple lettre au premier ministre. Je crois savoir que madame PECRESSE pour la région Ile-de-France, et monsieur DEVEDJIAN pour les Hauts-de-Seine, refusent de signer ces contrats. Je pense qu'il faut hausser le ton très fortement sur ce qui est un véritable scandale qui va déshabiller les villes de leurs capacités de financement, qui va remettre en cause l'administration des collectivités territoriales, etc. Il y a vraiment matière à se battre de manière beaucoup plus forte sur cette question.

Vous l'avez condamné, j'entends, mais vous n'avez pas complètement dit qu'on va contraindre les communes (je le dis pour le public) à ne pas dépasser 1,2 % de dépenses de fonctionnement, sinon elles seront sanctionnées très sévèrement en matière budgétaire. En revanche, si elles sont les bonnes élèves, on leur mettra les dotations supplémentaires.

Mais que veut dire respecter ce 1,2 % de dépenses de fonctionnement qui est égal à l'inflation, c'est-à-dire qu'on est à taux zéro ? Cela veut dire : moins de services publics, contraindre les maires, quand ils ne sont pas des accompagnateurs zélés de cette politique, à diminuer le personnel, et encore une fois restreindre les services publics. Je pense que c'est très important que les Blanc-Mesnilois sachent exactement ce qu'il y a derrière cette mesure.

Deuxième sujet : vous ne l'avez pas évoqué mais c'est la baisse de la taxe d'habitation qui va aussi impacter fortement les choses.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai noté l'incertitude.

M. DIDIER MIGNOT :

Là encore, deux poids, deux mesures, c'est-à-dire que monsieur MACRON a décidé de baisser la taxe d'habitation de manière progressive, mais quelque part c'est le fruit de l'idéologie qu'on entend depuis des années et des années sur le matraquage fiscal et la nécessité de baisser l'impôt. Donc, aujourd'hui, des gens versent des larmes de crocodile parce que la taxe d'habitation va être supprimée mais ça fait des années et des années que ces mêmes personnes, et notamment à droite, font un travail énorme de matraquage, sur le matraquage fiscal. Aujourd'hui, le matraquage fiscal va « s'estomper » avec la taxe d'habitation, mesure en trompe-l'œil qui va être le fruit de cette campagne idéologique depuis des années. Cela aussi, il faut qu'on en discute : le problème, ce n'est pas l'impôt, l'impôt c'est la solidarité, dans ce pays chacun contribue selon ses moyens...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sous plafond, quand même ! D'ailleurs, il y a un sujet...

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, attendez, je vais y venir. Le problème n'est pas l'impôt, chacun contribue selon ses moyens au développement du pays (hôpitaux, routes, etc.). Chacun met au pot commun. Vous évoquez le plafond, ce n'est pas du tout l'impôt le problème, mais son injustice. Le problème, c'est que les impôts sont injustes en France. Je ne prends que la TVA...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela nous éloigne du budget de la Ville. Nous ne sommes pas là pour parler de politique nationale et d'ailleurs, je me suis bien gardé de le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Les deux tiers de votre rapport, c'est la politique nationale.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais mon intervention a duré deux minutes, la vôtre quinze. Il ne faut pas trop s'éloigner du sujet.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais je ne m'éloigne pas du sujet.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même si, comme je l'ai dit, en effet la politique nationale a un impact sur la politique locale.

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir ma démonstration, je n'en ai plus pour longtemps. Elle a plus qu'un impact. Il faut cesser d'être dans la démagogie et dans l'hypocrisie, il ne faut pas tenir localement des discours alors que des politiques nationales et européennes font aujourd'hui que ces choses-là arrivent, et les Blanc-Mesnilois ont le droit et besoin de le savoir car c'est aussi comme cela qu'on se détermine sur les choix qui sont faits, y compris localement.

Je dis cela parce qu'il y a (je l'ai évoqué tout à l'heure) 80 milliards d'évasion fiscale dans ce pays, l'ISF qui est supprimé...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas tout à fait !

M. DIDIER MIGNOT :

Aujourd'hui, c'est le smicard qui se dit qu'il paie pour l'allocataire du RSA, c'est celui qui gagne 2 000 € qui se dit qu'il paie... Arrêtons de regarder en bas, regardons en haut ce qui se passe ! Des milliards et des milliards échappent aujourd'hui à la collectivité nationale et donc aux collectivités locales, alors qu'elles sont extraites de l'impôt.

Si l'on veut avoir un débat budgétaire, il faut poser ces grandes questions. Je propose qu'on les pose publiquement dans cette Ville, à travers des débats.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Sur les questions locales, une phrase du rapport est très juste, page 12 je crois, sur la réforme de la taxe professionnelle initiée par monsieur SARKOZY qui a effectivement pénalisé gravement les collectivités locales, C'est dans la note que vous nous avez donnée. Et puis, il y a des aspects plus locaux sur lesquels on reviendra. Vous avez fait, comme vous savez le faire, votre opération marketing. Vous êtes très succinct, mais ce n'est pas un reproche que je vous fais, sur les différents items locaux. On y reviendra.

J'ai juste une petite question très précise sur l'éclairage public. Vous parlez de moyens inédits sous forme de marché global, je voudrais savoir ce qu'est le marché global.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un bail à performance énergétique qui est lancé de manière à réduire la consommation d'électricité des bâtiments publics et éclairages publics de plus de 60 %. Le marché est lancé et nous allons changer les lampes, l'éclairage public, nous mettrons des LED notamment. Un tas de services accompagneront ces changements, mais nous verrons cela en commission d'Appels d'offres. Mais, le marché est lancé et nous sommes bien décidés à économiser l'énergie au Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

Est-ce un marché partenariat public/privé ? Ou est-ce de manière tout à fait...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, c'est un CREM.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je donne la parole à Jean-Yves SOUBEN pour Les Verts.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Juste une petite rectification sur ce que vous venez de dire : on va réduire la facture énergétique et on va mettre des LED au Blanc-Mesnil. On va continuer à mettre des LED au Blanc-Mesnil, ce serait plus juste.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est toujours le même sujet. De la même manière, vous vous en êtes pris au président de la Fédération Française d'Échecs lors de mes vœux, pour lui dire : « On avait mis les échecs il y a bien longtemps au Blanc-Mesnil », sauf que nous ne sommes pas sur les mêmes sujets, pas dans les mêmes proportions. Nous parlons de 1 000 élèves qui apprennent à jouer aux échecs dans les écoles, vous en étiez bien loin, et ils apprennent avec des professionnels.

Certes, c'était un bel effort de commencer à mettre des LED, je ne critique pas, mais nous allons le faire dans des proportions que vous n'aviez même pas imaginées, par le biais de ce marché.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sauf que nous, c'était une décision volontaire de réduire la facture énergétique, alors que vous c'est juste une conformité avec la loi qui vous oblige, avec la transition énergétique, à y passer.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, monsieur SOUBEN, c'est encore une fois une approximation de votre part. Je suis désolé d'avoir à rectifier.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je fais rarement de l'approximation.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, ça vous arrive, on va vous rappeler tout ça. Vous perdez la mémoire. C'est la volonté de faire un marché, de réduire sensiblement. On donne 60 % comme plancher, on espère atteindre beaucoup plus, même 70 %. C'est l'ensemble de la Ville qui va bénéficier de tout cela et probablement de services complémentaires rattachés à cela, mais j'aurai l'occasion d'en parler un peu plus tard. Il s'agit d'un marché de fourniture, entretien et maintenance de toute l'électricité du Blanc-Mesnil.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce serait intéressant de nous y associer, notamment par les commissions. Je suis sûr que vous ne tenez pas compte de la pollution lumineuse dans ce marché. On pourrait apporter des choses, même si vous avez l'impression qu'on perd la mémoire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je remercie monsieur MIGNOT de son propos, même s'il aurait pu être plus synthétique, mais c'est la règle, nous sommes là pour nous exprimer en Conseil Municipal. Nous avons bien compris que sur un certain nombre de sujets, nous sommes d'accord, ça tombe sous le sens ; et puis, nous avons un certain nombre de sujets où il y a des divergences, et c'est pour cette raison que nous sommes chacun sur des bancs opposés de cette assemblée.

Sans souci de polémique, on ne peut pas dire qu'on va lutter contre l'évasion fiscale et vouloir augmenter sensiblement les impôts. C'est justement ce qui fait fuir les gens à l'étranger.

Un mot sur les commissions. Cela revient régulièrement. C'est vrai, on m'a confirmé que les convocations étaient parties lundi, elles n'ont pas pu partir vendredi comme cela aurait dû être le cas, effectivement il y a eu un peu de retard, cela explique peut-être votre absence ce jour-là. On a annulé cette commission, du fait de votre absence.

Mais, autant qu'il m'en souviene, à un certain nombre de commissions sur d'autres sujets, vos élus qui étaient convoqués étaient absents, donc il y a aussi un effort à faire de votre part. On ne peut pas, là encore, demander que les commissions se tiennent et ne pas être présent pour répondre aux convocations.

Je propose de garder les autres remarques pour le vote du budget du 12 avril et de passer au point suivant... Nous votons quand même.

M. DIDIER MIGNOT :

Si j'ai bien compris, on vote le fait que le débat a eu lieu.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 8 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au budget principal ville conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales et des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2018.
- APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires présenté.

2. PROJET URBAIN SIS 156 AVENUE PASTEUR : ENGAGEMENT DE LA VILLE SUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE DEPOLLUTION EN CAS DE DECOUVERTE FORTUITE
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vend le terrain de l'ancien CTM mais il est possible qu'il y ait des endroits de pollution liés au fait qu'il y ait probablement de l'amiante, et comme il y avait deux réservoirs pour l'essence des véhicules municipaux, il a pu y avoir quelques petites fuites. On est bien obligé de remettre au propre avant de vendre le terrain. C'est l'objet de ce mémoire.

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je pense qu'en matière de pollution, la Ville doit être exemplaire et avant de vendre un terrain comme ça on aurait dû s'assurer de la dépollution. Donc, nous voterons contre. Ce n'est pas 50 000 €...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est l'objet du mémoire !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pourquoi ne pas procéder nous-mêmes à la dépollution ? Auquel cas on n'a pas besoin de budgéter 50 000 €, on fait la dépollution et on le vend au prix fixé.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce que vous venez de dire, nous le faisons à chaque fois. C'est simplement au cas où nous aurions une surprise, quelque chose d'inattendu. Nous nous couvrons en votant un budget supplémentaire. Mais à chaque fois, nous dépolluons à nos frais avant de vendre le terrain.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pourquoi ferait-on cadeau de 50 000 € à l'OGIC ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne faisons pas cadeau, monsieur SOUBEN, c'est pour le cas où il y aurait des choses imprévues.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si on dépollue il n'y a pas d'imprévu !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ACTE l'engagement par la Ville de rembourser à l'acquéreur, en cas de découverte fortuite postérieurement à la vente du bien par la Ville d'une nouvelle pollution, la somme maximale de cinquante mille euros (50 000 €), ladite demande de participation financière devant être adressée par l'acquéreur à la Ville au plus tard un an après la signature de la cession.

3. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU COUDRAY - APPROBATION D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES NON BATIES CADASTREES SECTION BL N°69 D'UNE SUPERFICIE DE 4 290 M² ET SECTION BL N°70 D'UNE SUPERFICIE DE 3 655 M²

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit simplement d'un réajustement. Quand on a acheté les terrains à Séquano, on n'avait pas compté la TVA, c'est juste un jeu d'écritures.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 8 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- REITERE l'accord de la Ville exprimé dans la délibération n°2017-310 en date du 21 décembre 2017 approuvant l'acquisition pour un montant de 1 112 300 euros (un million cent douze mille trois cents euros) auprès de la Société d'économie mixte, SEQUANO AMENAGEMENT, aménageur de la convention publique d'aménagement, dont le siège est situé à BOBIGNY (93000), Hôtel du Département, 3, esplanade Jean Moulin, de deux parcelles non bâties cadastrées BL n°70 d'une superficie de 3 655 m² et BL n°69 d'une superficie de 4 290 m².
- COMPLETE cet article en précisant que ce montant est hors taxe et sera majoré de la TVA sur marge d'un montant de 103.226,64 euros (cent trois mille deux cent vingt-six euros et soixante-quatre centimes).
- PRECISE que les terrains concernés sont les lots deux (2) et trois (3) du Lotissement dénommé « RUE YVAN PAVLOV- TERRAINS COTTON » à LE BLANC MESNIL (93150), consistant en deux terrains à bâtir cadastrées respectivement section BL numéro 69 d'une superficie cadastrale de 4.290 m² et section BL numéro 70 d'une superficie cadastrale de 3.655 m².
- AUTORISE monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, à signer l'ensemble des actes afférents à ces acquisitions.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

4. DENOMINATION DE LA SENTE RELIANT LA RUE MAXIME-GORKI A L'AVENUE VICTOR-HUGO

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je crois que j'ai déjà abordé ce sujet. On parle de la petite sente entre la rue Maxime Gorki et l'avenue Victor Hugo, à l'arrière de l'école, dans le sens des voitures rue Maxime Gorki. Les riverains nous disent : « Des gamins mettent un peu la pagaille le soir, ça nous empêche de dormir, ils jettent leurs canettes... », bref, il y a des inconvénients liés à l'ouverture tardive de cette sente. Donc, avec l'accord des gens du quartier, on a dit qu'on allait mettre des grilles. La police municipale ouvrira cette sente en arrivant à 7 heures le matin et la fermera à 20 heures ou 21 heures (l'heure reste à déterminer).

Les habitants du quartier sont satisfaits de cela. Il restait à trouver un nom à cette sente, qu'on n'appellera ni Gorki, ni Victor Hugo. On a cherché un habitant du quartier qui s'était un peu illustré, sans le trouver, et je me suis dit que puisque la grille sera réalisée par les agents de la Ville, qui y mettent beaucoup de cœur, notamment un monsieur qui a pris cela en main et qui en fait sa fierté (cette belle grille est à la peinture actuellement), pourquoi ne pas rendre hommage aux agents de la Ville et appeler cette sente : « sente Thierry RAYOT », du nom de l'agent communal qui a réalisé cette grille ?

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Nous avons prévu de voter contre parce que le mémoire n'explique pas ce que vous avez dit et nous trouvons qu'il venait en totale opposition avec les pages 11 et 19 du rapport sur le développement durable. Vous nous apportez un éclairage nouveau. Ouvert tous les matins, fermé tous les soirs ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela change tout. Il est inscrit dans le rapport : « Il a été décidé de procéder à la fermeture de la sente », il n'y a pas cette réouverture et fermeture.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais enfin vous jouez sur les mots.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour, ce n'est pas le problème. Je vais vous dire pourquoi ce n'est pas tout à fait pareil. Le nom donné à la sente, c'est votre choix. Je n'aurais pas fait celui-là. Ce n'est pas le nom de l'individu, mais le fait que ce soit un employé communal qui est encore en vie, on pouvait peut-être...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est quelqu'un qui va prendre sa retraite, et à travers lui tous ses collègues sont honorés.

M. DIDIER MIGNOT :

Après, sur la tranquillité des riverains, c'est un réel sujet, que je connais aussi. Peut-être, il n'y a pas de caméra...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une caméra tout près mais pas dans la sente. On ne peut pas en mettre dans toutes les rues.

M. DIDIER MIGNOT :

Ou la police municipale ne veille pas si longtemps, mais c'était surtout sur l'avenir des sentes, c'est pourquoi ce que vous nous dites change la donne. D'abord, on se demandait pourquoi on donnait le nom d'une sente, fermée.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela aurait dû attirer votre attention.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela fait partie des questions que j'allais vous poser : pourquoi donner un nom à quelque chose qui serait fermé ?

L'autre chose, c'est l'avenir de ces sentes qui, dans le cadre de l'arrivée du métro, étaient un élément de circulation douce pour rejoindre les stations de métro à pied. Ce projet urbain existe depuis longtemps, qui va de la rue Danton (la clinique) à l'avenue de la Division Leclerc, donc on s'est dit que fermer cette sente n'était pas une bonne chose.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous confirme que l'idée n'est pas de fermer les sentes mais de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'inconvénients. C'est le cas aussi rue Joseph Darriet où les riverains disent : « On a des problèmes, les mêmes viennent là ». L'idée est de faire en sorte que les gens vivent agréablement dans leur pavillon, sans fermer pour autant définitivement les sentes, et d'essayer de trouver des ajustements.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Abstention des Verts ? Monsieur BARRES ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne sais pas, si on rectifie le mémoire, si on votera pour, mais dans ces conditions-là. On ne peut pas voter un mémoire qui ne dit pas ce que vous venez de dire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc abstention des Verts, et de Monsieur Barrès ?

M. ALAIN BARRES :

Pour les mêmes raisons.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté. En prenant le dictionnaire, « fermé » cela ne veut pas dire fermé à clé définitivement, c'est condamner l'accès, barrer... Peu importe.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il suffisait de le préciser.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La prochaine fois, on le précisera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 7 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), 1 voix ABSTENTION (M. BARRES),

- ATTRIBUE le nom de «Thierry RAYOT» à la sente reliant la rue Maxime-Gorki au niveau du n°131 et 133, et l'avenue Victor-Hugo au niveau du n°132 bis et 134.

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT NATATION

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de permettre à 18 nageurs de se préparer à des compétitions. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Natation pour le stage devant se dérouler à Narbonne du 23 au 29 avril 2018.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 7 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), 1 voix POUR (M. BARRES),

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière culturelle				
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe à TNC 13.5/16ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 4/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 5/20ème	2	+2	4
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8.5/20ème	0	+1	1

Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 10/20ème	0	+1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe à TC	5	+1	6
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur principal	2	+1	3
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC	7	+4	11
Filière Animation				
Animateur	Animateur à TC	21	+1	22
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 15.16/35ème	1	+1	2
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 16.10/35ème	0	+1	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 15.43/35ème	0	+9	9
Filière Administrative				
Attaché	Attaché Hors classe	2	+1	3
Adjoint administratif	Adjoint administratif	64	+3	67
Filière Médico-Sociale				
Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	0	+1	1
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	8	+11	19
Filière Sociale				
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	4	+3	7

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

7. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE HORS CLASSE AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que c'est suffisamment explicite. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le recours à un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché hors classe existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur de la Communication.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

8. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI DE CHIRURGIEN DENTISTE (STOMATOLOGUE) A TEMPS NON COMPLET 14/35EME AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-1° sur un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

9. CONVENTION 2017 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est habituel, il n'y a rien de particulier.

M. DIDIER MIGNOT :

Une demande du bilan des actions précédentes, de l'année écoulée.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

OK.

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, il ne faut pas nous dire OK en Conseil Municipal, parce que nous demandons des bilans et on nous dit toujours OK mais nous n'avons jamais rien !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vais pas vous l'inventer là, vous avez bien compris.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vous le demande pas là, je vous dis : faites-nous parvenir le bilan des années écoulées. A chaque fois, vous nous dites « oui » mais nous n'avons jamais rien.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'aurez. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec l'ARS.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants à l'action.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

10. ADHESION DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE A LA CENTRALE D'ACHAT DE L'HOSPITALISATION PRIVEE ET PUBLIQUE (C.A.H.P.P.)
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'avoir accès, je crois, plus facilement à des références d'achats.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Ville, pour ses centres municipaux de santé, auprès de la C.A.H.P.P. (Centrale d'Achat de l'Hospitalisation Privée et Publique).
- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'adhésion à la C.A.H.P.P. pour ses centres municipaux de santé.
- INDIQUE que l'adhésion est gratuite la première année puis est estimée à 180 euros par centres de santé.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

<p>11. SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'accès à « mon compte partenaire » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville.
- AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

<p>12. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MULTI ACCUEILS MUNICIPAUX CONCERNANT L'OBLIGATION VACCINALE</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, on régularise, on fait les choses comme elles doivent être faites, il n'y a rien à dire. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle rédaction du règlement intérieur des EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants) de la Ville.

13. CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – SIGNATURE DE CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une réaction ?

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter pour, mais il est évoqué un prêt, est-ce un prêt fait par la CAF ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la CAF qui fait les prêts.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous nous l'enverrez, avec le bilan de l'ARS !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr. Si nous avions été aussi exigeants lors du précédent mandat, vous nous l'auriez reproché ! Je me rappelle qu'on m'avait même coupé la parole parce que je parlais un peu trop lors d'un Conseil Municipal. Je le dis pour mettre un peu d'ambiance.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de l'Etablissement d'accueil de Jeunes Enfants.
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de la CNAF, de la CAF et du Département tant sur le financement de l'investissement que sur le fonctionnement.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

14. PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – FIXATION DE TARIFS SPECIFIQUES ET FIXATION D'UN PLAFOND DE RESSOURCES MENSUELLES POUR LE CALCUL DU PRIX HORAIRE – ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne sais pas si Sylvie VIOLET veut nous en dire un mot, mais nous avons été alertés par un jeune couple (des gens qui gagnent bien leur vie, au-delà de 11 000 € pour le couple). On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de plafond dans les crèches. On leur demandait des sommes astronomiques, sans plafond.

Donc, nous vous demandons de voter la mise en place du plafond qui correspond au plafond de la CAF, tout simplement. Autant garder ces gens-là qui paient des impôts.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** les tarifs des participations familiales au titre de l'année 2018 comme suit :

- pour les accueils d'urgence à 1,19 € de l'heure et de préciser que ce tarif s'applique lorsqu'il n'est pas possible de calculer la participation familiale, conformément aux engagements de la ville par convention de Prestation de Service Unique avec la CAF. Ce même tarif s'applique aux enfants placés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- en cas de non production des justificatifs, à 4,73 € de l'heure.
- Application pour le calcul des participations familiales d'un tarif plancher et d'un tarif plafond.

➤ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des EAJE ainsi qu'il suit :

- Au chapitre 4 paragraphe 1, ajout de la note suivante :

- Les ressources sont soumises à un tarif plancher et à un tarif plafond fixés par la CAF et révisés chaque année (annexe 3 du règlement intérieur).

M. DIDIER MIGNOT :

Vous ne voulez pas chasser les autres, qui ne paient pas l'impôt, quand même !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais c'est bien d'avoir des gens qui paient l'impôt parce qu'à un moment donné il faut payer la solidarité. Il n'y a que neuf personnes concernées par cette délibération. Neuf foyers ! Ça vous donne une idée de la paupérisation de la ville. Seulement onze foyers concernés par la délibération, je trouve cela ahurissant.

M. DIDIER MIGNOT :

Je suis très étonné... Qui font des demandes en crèche !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, bien sûr.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs personnes paient l'ISF.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a très peu de gens qui paient l'ISF au Blanc-Mesnil, justement j'y venais, et de moins en moins malheureusement. On va en ramener, faire le travail pour vous, ne vous inquiétez pas.

<p>15. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU D'ENTREPRENEURS ME93 - ACCES A UNE PLATEFORME JURIDIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DIVERS EVENEMENTS POUR LES ENTREPRENEURS HEBERGES A L'ACCELERATEUR D'ENTREPRISES OU ADHERENTS A SES SERVICES OPTIONNELS</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui ?

M. DIDIER MIGNOT :

Combien d'entreprises sont hébergées aujourd'hui à l'Accélérateur ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y en a trois qui ont été sélectionnées. On répond aux propositions, une évaluation est faite, ils passent devant un jury et on voit en fonction de la validité du projet si on les héberge ou pas et pendant combien de temps.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la Convention de partenariat avec le réseau d'entrepreneurs ME93.
- AUTORISE le Maire à signer la Convention de Partenariat avec le réseau d'entrepreneurs ME93 engageant la Ville à une dépense maximale annuelle de 1500 € (soit 10 adhésions).
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

16. COOPERATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE : SUBVENTION « APPEL A PROJETS » - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de subventions dans le cadre d'appels à projets des lycées et collèges.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions aux établissements scolaires du second degré, pour un montant de 8 904,00 €.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

17. ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL – APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'AIDE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Est-ce cumulable avec l'autre dispositif ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, même s'il est différent. On participe largement au paiement du permis de conduire pour les mentions (... *coupure du son*)* au baccalauréat. On me coupe le son, je l'ai suggéré tout à l'heure, ce n'est pas monsieur MIGNOT cette fois.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vous ai jamais coupé le son.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez ! Pour répondre à monsieur SOUBEN, je crois que 16 adolescents du Blanc-Mesnil ont profité du dispositif mis en place par Paris Terres d'Envol. C'est le Service Jeunesse qui reçoit les demandes et qui fait un tri. On a eu 16 demandes, 16 sont passées. Donc, Paris Terres d'Envol valide mais c'est la Ville qui recueille les candidatures et qui les pousse vers Paris Terres d'Envol.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Est-ce cumulable ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça peut, mais là ça n'a pas été le cas.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention type « Bourse au permis de conduire » proposée par l'EPT Paris Terres d'Envol.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention quadripartite à intervenir entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la Ville du Blanc-Mesnil, l'association et le bénéficiaire.

18. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui ?

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter pour ce rapport, c'est simplement une question en lien avec l'actualité, y compris régionale : y a-t-il un financement régional, sur ce terrain ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non.

M. DIDIER MIGNOT :

Cette question n'est absolument pas polémique, elle est sur la toxicité éventuelle des terrains synthétiques. Je posais la question du financement régional parce que j'ai interpellé madame PECRESSE en commission permanente la semaine dernière, qui m'a garanti que la Région ne financerait plus ce type de terrain, en attendant des éléments plus fiables et tangibles sur la toxicité éventuelle des terrains synthétiques. La question, c'est de savoir si ce terrain contient des billes noires ou pas.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les terrains supposés toxiques sont des terrains synthétiques qui comportent des morceaux de pneus, ce qui n'est pas le cas sur les plateaux d'évolution de Montillet. On a bien veillé à cela, si c'est votre question. Donc, vous pouvez être satisfait. Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Juste un complément d'information. On a des synthétiques à Jean Bouin, avez-vous fait l'étude, regardé s'ils relèvent de cette dangerosité ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On n'a pas fait l'étude mais il est dans un tel état qu'on pense le remplacer assez vite. La question se posera plutôt pour le synthétique d'Eluard. On va regarder cela, les Services Techniques s'en occupent.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à intervenir avec la préfecture.
- AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional, à le signer.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

19. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (S.I.F.U.R.E.P.)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que monsieur DI CIACCO Antonio et monsieur le Maire ne prennent part au vote,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP.
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle de 900 euros ainsi qu'une participation additionnelle de 450 euros pour chaque marché ou accord-cadre auquel la collectivité souhaite souscrire.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

20. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que c'est attendu par Anne-Marie. Je vous donne la parole.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Sans doute, mais pas que, il n'y a pas de raison.

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint en charge du développement durable, vous n'avez pas honte de nous présenter un tel rapport. En pesant mes mots, je considère qu'on se moque de nous et de l'ensemble des élus de cette assemblée.

Ce rapport devrait indiquer les actions faites sur la Ville en matière de développement durable, que les actions soient portées par la Ville ou des partenaires. Vous êtes censés nous présenter un bilan 2017. Or, à de nombreuses reprises on cite des chiffres très anciens ou pas de chiffres du tout.

- Page 13, les canalisations changées par la SAUR mais rien concernant la Nantaise. Qu'ont-ils fait ?
- Page 14, combien d'alternants blanc-mesnilois ont été accompagnés par la Nantaise en 2017 ?
- Page 16, combien d'actions de sensibilisation auprès des scolaires ? Combien de jardins et de potagers pédagogiques dans les écoles ? Leur nombre est-il en augmentation ou en diminution ?
- Page 17, la ventilation des serres par des systèmes d'ombrage et d'aération intelligents a-t-elle été mise en œuvre en 2017 ? N'est-ce pas plus ancien ?
- Page 18, on cite quelques chiffres du patrimoine naturel du Blanc-Mesnil mais rien concernant l'évolution de ce patrimoine entre fin 2016 et fin 2017. On oublie même de citer les arbres abattus en 2017, notamment avenue Robespierre, avenue de la Marne et avenue des Fleurs.
- Page 26, on rappelle l'achat en 2014 d'un mammographe.
- Page 30, quelles actions le Service municipal de la Solidarité a-t-il menées ? Il est fait référence aux chiffres de fréquentation de 2014. Serait-ce l'aveu public que vous avez renoncé à la solidarité ?
- Page 31, quelques lignes sur les actions du Centre social Notre-Dame et rien sur les autres. Faut-il en déduire que la question du développement durable n'est pas portée par l'IFAC en 2017 ?
- Page 31, sur l'habitat indigne on cumule les actions depuis 2014. Cette technique servirait-elle à masquer les actions 2017 ?
- Page 46, les chiffres sur la formation sont de 2010 à 2013, ou 2015, mais rien ni sur 2016, ni sur 2017.

A de nombreuses reprises, on parle au futur pour des actions à mettre en œuvre en 2017.

Quand et comment a été écrit le rapport ? Qui l'a actualisé ? Qui l'a relu, validé ?

En effet :

- Page 11, on reprend l'information des actions du SEAPFA mais que fait la Ville pour ses propres déchets ? Utilise-t-elle des couches lavables dans ses crèches ?
- Page 12, l'installation d'une presse à balles devrait s'étendre dans les marchés Casanova et Tilleuls début 2017. Est-ce fait ?
- Page 14, la mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau sera effective fin 2017. Où en est-on ? Est-ce terminé ? Payent-ils des indemnités si ce n'est pas fait ? Avez-vous l'intention de leur tordre le bras ?

- Pages 22 et 23, on trouve un résumé des intentions du contrat de ville 2015-2020, mais rien de précis sur 2017.
- Page 37, le gymnase Decour sera amélioré en 2017. L'a-t-il été ? Avec quelle action durable ?
- Page 40, on parle des vacances scolaires 2016.

A de nombreuses reprises, on trouve des phrases d'intentions qui ne s'appuient sur rien de concret, de réalisé, ni même envisagé. La langue de bois y trouve sa place :

- Page 11, avec des liaisons inter-quartiers améliorées.
- Page 14, que signifie concrètement « sensibiliser et encourager les habitants aux économies d'eau » ?
- Page 19, on parle du « développement de techniques alternatives de récupération des eaux pluviales » sans précision du choix des techniques, du calendrier et du budget.
- Page 23, une phrase est pour moi obscure : « Les voies sont multiples et s'appuieront sur les évolutions du territoire ».
- Page 35, on parle « d'architecture classique de qualité », cela relève plus d'un élément de langage commercial que d'une intention de développement durable.
- A quelques reprises, on trouve des approximations pouvant modifier le sens :
- Page 3, « le plus grand parc urbain de la région », c'est faux, c'est le plus grand parc urbain communal.
- Page 4, on parle de l'EPT et de sept villes alors qu'au-dessus il s'agit bien de huit communes.
- Page 19, on cite La Molette comme ruisseau situé au nord de la commune.

On peut aussi lire des actions qui, bien que pouvant avoir un intérêt pour la Ville, ne sont pour autant pas des actions durables :

- Page 21, en quoi la mise en peinture du mobilier urbain pourrait-elle être considérée comme durable ?
- Page 32, en quoi le nouveau restaurant scolaire Wallon-Lurçat est-il durable ? Serait-il à énergie positive ? A-t-il une toiture végétalisée ? Des panneaux photovoltaïques ?
- Page 32, que fait PROXIBAT pour le développement durable ?
- Page 34, on cite une école de grande qualité, des logements de qualité, à quoi cela correspond-il ? On nous parle de la norme NF Habitat qui est proche du niveau 0 en termes de développement durable dans la construction.

- De la page 33 à la page 37, on a droit à la liste des constructions en cours ou envisagées, mais aucune n'est à énergie positive.
- Page 36, en quoi la remise en peinture du marché Casanova est-elle une action durable ?
- Page 42, il est décrit le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental, le même depuis des années ; en quoi est-ce durable ? Que fait cette description dans le rapport ?

On a même droit à une « fake news », à la page 32, en gras et souligné, pour bien montrer à quel point c'est important. Il est écrit : « Par ailleurs, le nouveau PLU impose désormais deux places de stationnement par parcelle et 40 % d'espaces verts au sol pour les nouvelles constructions ». Ceci laisse croire que c'est quelque chose de nouveau qui s'applique à toute la Ville, alors qu'il s'agit d'une règle ancienne s'appliquant exclusivement à la zone pavillonnaire.

Puis-je terminer, par politesse ? Merci.

On peut aussi lire en creux ce qui existait en termes de développement durable et qui n'est plus :

- La Ressourcerie dans notre ville.
- Le plan des pistes cyclables que vous aviez voté et qui est passé aux oubliettes.
- Page 14, il est écrit : « La commune a pour ambition de poursuivre les efforts de réduction des pesticides » alors que la décision de ne plus en utiliser était antérieure à votre arrivée, donc nous constatons que sur ce point la Ville a reculé.

Si le concept d'indiquer en tête de chaque chapitre des actions génériques de développement durable est très pédagogique, pour autant, il serait bien que les actions mentionnées soit celles mises en œuvre dans la Ville. Par exemple, alors qu'en page 3 on précise que la ville est totalement urbanisée, en page 15 on parle de l'approche multifonctionnelle des territoires ruraux, et en page 22 on retrouve la revitalisation rurale.

Je vous épargnerai la liste des actions mentionnées qui ne trouvent aucune déclinaison. J'en citerai seulement deux de la page 38 : « parité et égalité professionnelle » et « gouvernance et démocratie participative »

Il va de soi que je n'incrimine pas l'auteur du rapport, qui ne peut rédiger un rapport correct que si l'ensemble des services et des élus lui donne les éléments. Par contre, quel est l' élu qui a relu ? Quel est l' élu responsable de la validation de ce rapport bourré d'approximations ? L'ensemble des élus de la majorité sont-ils fiers d'un tel document ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, madame DELMAS, pour ce long morceau de bravoure et merci d'avoir lu de fond en comble de rapport.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Vous en doutiez, monsieur le Maire ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, madame, surtout pas vous dans ce domaine-là.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous faisons notre travail correctement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Permettez-moi de dire qu'il y a un certain nombre de choses inexactes. Je ne veux pas polémiquer, mais simplement vous indiquer que les 40 % de verdure dans le PLU, c'est nous qui les avons faits par une modification du PLU, et c'est indiscutable contrairement à ce que vous disiez.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Dans toutes les zones ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Madame, vous me coupez la parole ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Non, je voudrais comprendre. Dans toutes les zones ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, vous me coupez la parole !

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Est-ce dans toutes les zones ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous venez de me couper la parole ! On n'a jamais ajouté...

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Donc ce n'est pas dans toutes les zones !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais Madame, vous continuez ! Mais vous êtes grossière.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Non.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si ! Depuis la création du parc urbain, 24 hectares (merci à nos anciens de nous avoir légué ce parc urbain), on n'a jamais créé autant d'espaces verts qu'actuellement... Si, c'est la question ! A chaque fois que nous le pouvons, nous créons un petit square de quartier. Nous allons encore en créer un autour de la ferme du Petit Groslay, et travailler le rond-point Maxime Gorki dès qu'on aura mis la main sur les squats. Nous avons mal à en être propriétaire, du mal à nous y retrouver). A chaque fois que c'est possible, nous ajoutons des espaces verts. Nous « tordons le bras » comme vous l'avez dit, aux promoteurs immobiliers, qui râlent. Nous leur imposons dans tous les nouveaux projets, là où il y a des friches industrielles, 40 % de verdure au sol.

On ramène le parc sur la rue, on augmente le parc, on ne construit pas sur le parc, on augmente la superficie du parc urbain en le ramenant sur l'avenue de la Division Leclerc d'un côté et sur l'avenue Pasteur, par exemple. Et ce n'est pas fini.

Donc, je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes des terroristes et que nous massacrons le parc, les arbres... Je vais vous faire un état ; d'ailleurs, j'ai demandé aux services de me faire un état des arbres que vous avez abattus sous votre mandat et que vous n'avez pas remplacés. Quand nous abattons des arbres, parfois c'est par nécessité, malheureusement, mais il le faut bien dans certains cas ; nous en replanterons beaucoup plus que ceux que nous avons enlevés. Certes, il faut leur laisser le temps de grandir, mais on les prendra suffisamment gros pour que la population puisse profiter de ces arbres, sans attendre éternellement qu'ils poussent.

Quant au potager, j'étais la semaine dernière à l'école Calmette devant les enfants pour justement mettre en place un potager dans l'école. Ce n'était pas la première fois que je le faisais, depuis le début de mon mandat. Plusieurs écoles bénéficient aujourd'hui d'un potager, et d'ailleurs font la course, voulant être la meilleure école, l'école fleurie, gagner le concours. Elles se font une compétition, c'est très intéressant et c'est amusant. Je suis ravi. Je suis d'ailleurs allé à l'école Calmette avec le responsable des Espaces Verts pour leur expliquer les choses, les saisons, etc., et qu'on ne met pas n'importe quoi dans le potager, qu'on peut y mettre des fleurs aussi. Tout cela est traité donc vous ne pouvez pas, sans savoir, porter des accusations comme cela.

Quant aux compteurs d'eau, c'était dans la DSP Nantaise. On attend simplement que certains bailleurs sociaux qui se font tirer l'oreille signent l'accord pour implanter les antennes qui permettront, sans radiations, sans rien, de couvrir toute la Ville. Je pense notamment à SSDH et à Emmaüs qui traînent des pieds, pour qu'on puisse mettre en place la relève automatique des compteurs d'eau.

Voilà ce que je voulais préciser. Monsieur Ramos.

M. ALAIN RAMOS :

Simplement, sur l'arrosage automatique, dans la note il est indiqué que ce serait pour tout le monde à la fin 2017, alors je vais vous parler d'un petit quartier que je connais bien, le mien, et d'un compteur que je connais bien, le mien. Le relevage des compteurs se fait encore manuellement, et en plus, se fait mal parce que le personnel indique qu'il ne peut pas pénétrer dans les pavillons, qu'il n'y a pas de sonnette pour avertir les éventuels propriétaires endormis dans leur pavillon. La porte de mon pavillon est tout le temps ouverte, il y a une sonnette et samedi dernier nous avons eu un petit mot dans notre boîte disant que nous n'étions pas là et qu'on ne pouvait pas accéder chez nous. C'est la deuxième fois. Donc, rien que pour cela, cela pose un certain nombre de questions sur la fin 2017 du relevage automatique. C'est peut-être anecdotique.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais vous n'êtes pas le seul à subir ces inconvénients et on le dit à la Nantaise des Eaux, qui n'est probablement pas irrécusable, mais comme toutes les sociétés. Elle n'est pas pire que les autres.

Simplement, il faut savoir que la DSP..., de mémoire le marché a été attribué fin 2016, quelque chose comme ça, et Suez - Nantaise nous a dit : « On peut mettre en place les compteurs qu'on a aujourd'hui mais si on attend un an on peut mettre en place une nouvelle génération de compteurs », on s'est dit que pour le même prix, autant leur demander de mettre en place la nouvelle génération de compteurs. C'est un premier décalage, et c'est dans l'intérêt des habitants.

Deuxièmement, je vous confirme qu'un certain nombre de bailleurs sociaux qui occupent les positions hautes sur la Ville, n'ont pas répondu, ou n'ont pas pensé, en tout cas qui nous ont fait perdre du temps, et deux d'entre eux n'ont toujours pas signé la convention : SSDH et Emmaüs. Evidemment, on leur met les pieds dans les reins, on essaie d'accélérer mais on a cette difficulté avec les bailleurs.

Voilà l'explication, monsieur RAMOS, mais j'espère bien qu'on obtiendra cela le plus vite possible.

M. ALAIN RAMOS :

Oui. Là, vraiment, c'est l'écu qui traîne dans les rues : le problème de l'accessibilité à deux adresses dans la Cité Bournonville. Vous avez modifié la possibilité de sens unique partiel dans la rue de la Veuve Bouquin, donc vous avez fait un certain nombre de travaux pour empêcher la double-circulation dans la partie basse, mais il y a deux adresses dans un immeuble de ce quartier où il n'y a plus aucune possibilité d'accessibilité pour les pompiers ou pour les services de sécurité, de santé.

Je vous le signale. Quand on va vers le cimetière, sur la partie gauche, vous avez fait des travaux pour empêcher la double-circulation dans cette partie de la rue, malheureusement les gens se stationnent, etc., donc il n'y a plus d'accessibilité possible pour les services de sécurité. C'est simplement une information que je souhaitais vous donner.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va regarder cela. On a un sujet sur ce quartier-là, déjà parce qu'on est content d'avoir un centre de radiologie et de nouveaux médecins mais il n'y a pas plus de stationnements qu'avant donc les gens se garent un peu n'importe comment, en quinconce. On a eu une demande des enseignants du collège Mandela qui nous disaient : « On est obligé de faire le grand tour alors qu'on pourrait simplement couper et rattraper la place ».

Donc, on s'est dit : pourquoi pas, sur 15 ou 20 mètres, faire évoluer les choses ? Je ne suis pas loin de penser que c'était une ânerie parce que finalement pour quelques personnes on pénalise l'ensemble des usagers. Je suis prêt à revenir là-dessus, c'est une question de raison... Alain, prends ton micro... Il est en train de me dire : « C'est moi qui l'ai fait ». Prends la parole.

M. GABRIEL GALIOTO :

Vous avez raison, mais le danger à la base, c'étaient les gens qui sortaient de la cité et qui remontaient en sens inverse et se trouvaient nez-à-nez avec les véhicules venant du rond-point. Je comprends ce que vous venez de dire. J'ai discuté avec les enseignants dernièrement, lors qu'une commission de Sécurité.

M. ALAIN RAMOS :

Je ne conteste pas ce choix, Monsieur. Simplement, il y a dans la Cité Bournonville un immeuble où il y a deux portes d'entrée, où il n'y a plus d'accès pour les pompiers ou le SAMU, par exemple. Je ne conteste pas le fait que vous ayez fait cette modification pour que cette rue soit tout le temps en sens unique.

M. GABRIEL GALIOTO :

Donc c'est à l'intérieur de la Cité.

M. ALAIN RAMOS :

Oui, mais ce sont vos travaux qui ont fait qu'on ne peut plus y accéder.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On me dit qu'il y a une réunion sur place le mois prochain, avec les habitants, sur le sujet.

M. DIDIER MIGNOT :

Très rapidement, vous avez en partie vraiment minime abordé un certain nombre de réponses, mais madame DELMAS a posé une multitude de questions très précises. Il serait bien qu'on ait des réponses. Il n'est pas facile de les donner, là, maintenant, j'entends, parce qu'Anne-Marie a fait un travail très précis, détaillé. Cela étant, un certain nombre de questions sont posées dans ce rapport, pour lesquelles il serait bien qu'on ait des réponses aussi précises que les questions. C'est la demande que je formule, je pense rejoindre en cela Anne-Marie. Des questions très précises sont posées, on aimerait avoir les réponses, c'est important.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, de la même manière que si je réponds à toutes les questions et à toutes les choses qui ont été dites, je vais vous écrire un roman, ne serait-ce que pour infirmer un certain nombre de choses qui ont été dites, donc cela va nous prendre du temps et...

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, la démocratie, c'est toujours un peu chronophage.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La démocratie, ce n'est pas ça. Madame DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Si le rapport était un rapport professionnel, il indiquerait par exemple sur le dernier point dont vous venez de parler, sur la télé-relève, qu'en discussion avec la Nantaise, elle n'a pas pu être mise en place en 2017, mais le sera en 2018, pour ces raisons-là. Il n'y a pas de souci. Là, on a une phrase au futur : « sera mise en place en 2017 ». Donc, relisez le rapport, et dites-moi si vous vous placez sur un rapport 2017.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est entendu. Monsieur SOUBEN, puis nous passons au point suivant.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Quelques remarques. Réduire l’empreinte écologique des marchés locaux qui est indiquée dans le rapport du développement durable : je pense que ça ne se fera pas avec un compacteur mais en compostant et en méthanisant les déchets organiques de ce gisement pur que sont les résidus de marchés forains ; c’est ce que nous avons préconisé ici, notamment pour le nouveau marché.

Concernant l’eau, vous parlez de conserver la maîtrise de la gestion de l’eau, en toute indépendance et de, contrairement aux villes voisines qui vont chercher leur eau dans la Seine ou la Marne... Ma question est : jusqu’à quand ? Et quelles sont les garanties que Paris Terres d’Envol nous donne sur : respecter cette indépendance, et ne pas vendre notre eau ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C’est un vrai sujet et j’en parlais encore aujourd’hui. On a un contrat de dix ans avec Nantaise (qui pourrait s’appeler Suez demain, le nom peut disparaître, cela ne change rien pour nous), pendant dix ans on est garanti, au-delà, je ne connais pas la majorité future de Paris Terres d’Envol. J’espère qu’on ne nous imposera pas des choses qu’on ne souhaite pas, parce que je suis attaché au fait qu’on boive l’eau du Blanc-Mesnil (La Blanc-mesniloise, d’ailleurs) qui est sous nos pieds et qui a de bonnes caractéristiques.

J’ai commencé à dire, déjà, que je n’accepterai pas qu’on nous oblige à payer plus cher une eau de moins bonne qualité puisée sans la Marne ou la Seine. C’est exact, je l’ai dit comme cela.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On est obligé de déléguer, là.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De toute façon, ça ne changerait rien...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Puisque la loi nous obligeait à déléguer.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On aurait pu revenir en régie municipale, mais on ne sait pas le faire.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais avec le fait d’appartenir...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La compétence est à l'EPT mais pendant la durée du contrat, on est bordé. Je me demande si on n'a pas intérêt à prolonger le contrat pendant qu'il est encore temps (je ne sais pas si c'est possible juridiquement) pour garder un peu plus longtemps la possibilité de boire l'eau qui est sous nos pieds. Si ça se fait comme cela, pour nous protéger, j'en profiterai pour demander une contrepartie au délégataire qui aura une durée plus longue et donc amortira certains investissements plus facilement. Mais, l'enjeu est bel et bien d'avoir le droit...

C'est insupportable, ces Territoires et tous ces machins qui enlèvent les prérogatives du maire. C'est bien de ça dont il est question. On éloigne de plus en plus la décision du niveau local, du maire. Didier MIGNOT l'a dit et je suis tout à fait d'accord avec ça. Je me battraï là-dessus.

Donc, nous sommes dans une situation « abracadabrantesque » qui nous amènera demain, peut-être, à être obligés (j'espère que non, nous nous battons !) de boire de l'eau de moins bonne qualité et de la payer plus cher, sous prétexte qu'on va rentrer dans le Sedif ou dans un « machin » qui va regrouper les communes. C'est insupportable, pour moi. Nous avons la même analyse sur les choses. J'ai demandé à nos juristes de regarder comment faire pour prolonger cette durée, pendant qu'on maîtrise un peu les choses au Territoire, essayer de se border.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je rejoins Didier sur les questions qu'on vous pose en Conseil Municipal, on a très rarement les réponses. Là, il y a une vraie question : quelles garanties a-t-on avec Terres d'Envol ? J'aimerais que vous puissiez nous apporter une réponse, quand vous l'aurez.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quelles garanties pour l'histoire de l'eau ? Sincèrement, aucune. Dans dix ans, ou huit ou neuf ans maintenant, je ne sais pas ce que sera Terres d'Envol. On ne sait même pas s'il y aura encore des Départements, si les EPT dureront (j'espère que non, pour les EPT). Pour les Départements, on verra, en tout cas il y a beaucoup trop d'échelons de décision... Pardon ? Mais je suis opposé à la Métropole, Madame ! Ou alors il faut caler les contours de la Région, bien sûr. Donc, on peut ne pas être d'accord avec les gens de son propre camp mais cela vous est arrivé également, cela s'appelle les « dissidents », parfois.

Monsieur SOUBEN ; on termine.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pourquoi une réduction des pesticides alors que c'est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 ? Si on a réduit, c'est que la Ville est hors-la-loi, ou que le rapport est un copier/coller bidon d'une année antérieure. Là encore, on attend une réponse.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On l'a vu notamment sur le désherbage des... Vous n'aviez pas terminé ? Allez-y, pardon.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sur la Nantaise, le renseignement le plus important, c'est de savoir quel est le taux de rendement. Peut-on le connaître ?

La réflexion autour du compost a débuté bien avant 2014, donc en 2017 elle doit être bien mûre !

Sur la Ville Fleurie, que signifie la formule « l'écologie rencontre l'animation municipale » ? Je note qu'on a conservé la troisième fleur, donc on appréciera la formule : « on a conservé ». Cela veut dire qu'on ne fait pas grand-chose pour se battre et avoir la quatrième fleur. Qu'en est-il en 2017 ? On n'a pas le renseignement sur 2017.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Permettez-vous que je vous réponde sur ces trois points ? On est en « zéro phyto » sur la voirie, c'est la loi, c'est d'ailleurs ce qui a amené certains habitants à s'inquiéter de voir des herbes repousser. Mais, on ne peut plus...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas ce qui est marqué dans le rapport, Monsieur le Maire !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est la réalité. Par contre, là où c'est encore possible, c'est-à-dire au cimetière et sur les terrains de sport, on utilise encore parfois (c'est le sens de la phrase) des pesticides, là où c'est nécessaire et là où on ne peut pas faire autrement. Mais, sur toute la voirie, c'est zéro pesticide. Sur Nantaise, je n'ai pas le chiffre mais il doit figurer dans le bilan.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Dans quel bilan pouvons-nous l'avoir ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le bilan annuel ; ça dépend de l'EPT maintenant.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais c'est ce qui m'intéressait dans le rapport.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis d'accord. Je voulais répondre sur un troisième point.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Oui, sur la troisième fleur.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va chercher la quatrième. On a eu une validation de la troisième...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

En 2016, mais ce serait intéressant de savoir ce qu'il en est pour 2017.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va chercher la quatrième, essayer de l'avoir...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On va aller la chercher en 2018, mais en 2017 l'a-t-on conservée ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le jury ne passe pas tous les ans. La dernière fois qu'il est passé nous avons eu le maintien de la troisième fleur. Nous recevrons une commission, là, incessamment, pour aller chercher la quatrième fleur.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc, imprécision du rapport, car même si le comité ne passe que tous les deux ans, la fleur est maintenue annuellement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle a été maintenue la dernière fois qu'ils sont passés.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est donc une imprécision du rapport, il aurait fallu préciser qu'en 2017 elle a été maintenue.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Peut-on terminer sur ce sujet ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je vous ai laissé m'interrompre, alors vous me laissez finir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y. Mais sur le bilan de Nantaise, pardon, mais madame DELMAS, étant conseillère territoriale maintenant, peut aussi le demander à l'EPT.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je poursuis sur le rapport du développement durable.

« Des espaces verts intégrés dans chaque future opération », un peu plus loin « le développement et le maintien des voiries arborées » ; c'est du mensonge, et non plus de la langue de bois, car avenue de la Marne, avenue Robespierre, avenue des Fleurs, c'est presque une centaine d'arbres qui ont été massacrés, dont certains sujets presque centenaires. Et je ne parle pas du...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Temporairement.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais si ! Ils ont été massacrés, Monsieur le Maire !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce sera replanté et il y aura plus d'arbres qu'avant, et un certain nombre d'arbres étaient malades.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas de la sémantique, « replanté », ça ne veut rien dire. On massacre un arbre et on plante à la place une tige. Je vous rappelle que le 20-23 c'est cette grosseur-là, ça fait cette distance-là. On ne parle pas du diamètre mais de la circonférence. Donc, près d'une centaine d'arbres ont été massacrés et certains sujets étaient presque centenaires. Et je ne parle pas du séquoia californien de l'avenue Roger Vellut ou de l'arboretum Jacques Decour, l'abattage d'une dizaine d'arbres.

Sur la nouvelle voie communale, à Germain Dorel, y aura-t-il des alignements d'arbres et des circulations douces ?

Je passe un certain nombre de choses qui ont déjà été dites... C'est pourquoi, même s'il n'y a pas de vote sur ce mémoire, nous prenons cela pour un manque de respect pour cette assemblée communale. Même si l'on doit en prendre acte, nous, nous refusons d'en prendre acte car c'est une injure à notre démocratie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien voyons ! Tout dans la mesure ! Allez. Nous passons au rapport suivant.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2017.

20. CONTRAT DE VILLE - RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

Prochain Conseil Municipal : vote du budget, le 12 avril à 18 heures 45.

Merci à tous.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport politique de la ville pour l'année 2017.

10. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
2	04.01.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'Institution Jean Paul II Ecole Notre-Dame de Tilloye relative à l'organisation d'une classe de découverte au centre de vacances de Nanteuil le Haudouin.
3	04.01.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'Institution Jean Paul II Ecole Guynemer relative à l'organisation d'une classe de découverte au centre de vacances de Nanteuil le Haudouin.
4	04.01.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE) relative à l'organisation d'une classe de découverte au centre de vacances de Nanteuil le Haudouin.
5	05.01.18	Marché de conception-réalisation pour la construction d'un dojo "maison des arts martiaux" situé avenue Descartes au Blanc-Mesnil.

6	08.01.18	Marché à procédure adaptée concernant l'acquisition de matériels de restauration pour les services municipaux de la Ville.
7	11.01.18	Appel d'Offres Ouvert concernant l'organisation de séjours d'accueil collectifs de mineurs avec hébergement pour la Ville - Année 2018.
8	12.01.18	Marché à procédure adaptée pour la construction du restaurant du groupe scolaire Jules Ferry.
9	12.01.18	Mises à dispositions de locaux - Conventions avec l'école relative à l'organisation d'une classe de découverte au centre de vacances de Nanteuil le Haudouin.
10	15.01.18	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation du banquet des seniors de la Ville - Année 2018.
11	18.01.18	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain des lots 6 et 10 de la copropriété sise 12 rue Paul Legarros / 19 avenue de l'espérance cadastrée AV 830 au BM appartenant à monsieur KHOUAS Mohande et madame ALVAREZ Lyria.
12	19.01.18	Appel d'Offres Ouvert concernant l'organisation de séjours d'accueil collectifs de mineurs avec hébergement pour la Ville - Année 2018 - lots n°2 et 3.
13	24.01.18	Cimetière - revalorisation 2018 des tarifs des concessions, taxes, redevances et vacations funéraires.

14	24.01.18	Marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création de classes sports-études avec hébergement à la ferme Pasquier.
31	26.01.18	Avenant n°2 au lot n°1 relatif au marché à procédure adaptée pour la construction d'un boulodrome au stade Boghossian.
32	08.02.18	Régie de recettes du service des seniors - Aménagement en régie prolongée.
33	12.02.18	Convention de mise à disposition de locaux à l'association SPERANZA au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
34	13.02.18	Création d'une régie d'avances pour le règlement de certaines dépenses par carte bancaire.
35	14.02.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE) pour l'organisation de classes de découvertes au centre de vacances de Nanteuil le Haudouin.
36	14.02.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'école maternelle centre d'Estrée-Saint-Denis pour l'organisation de classes de découvertes au centre de vacances de Nanteuil le Haudouin.